

# MAIRIE DE TRIGANCE

Place Saint Michel

83840 TRIGANCE

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 11 mai 2022

Absents : A.G Escudié représentée par L Bastiani, Michel Bernard représenté par Christian Varagnac et Céline Guérin.

1 - Création du poste d'agent contractuel pour le service technique;  
Durée hebdomadaire de travail ; 21h00  
Indice de rémunération ; 352.  
Voté à l'unanimité.

2 - Location de la parcelle A 796 La Sagne pour installation d'un food truck ;  
Etablissement d'une convention d'occupation annuelle pour louer une partie de la parcelle, loyer annuel 168 € basé sur le prix de location de la terrasse du Piccolo.  
Voté à l'unanimité.

B Clap intervient pour rappeler la nécessité d'établir une convention d'occupation annuelle.

Le maire donne lecture du courrier de monsieur Decoux sollicitant la commune pour installer son food truck sur le parking du village pour la Montée Historique de Trigance le dimanche 22 mai. Il propose de lui répondre d'utiliser l'emplacement à la Sagne pour lequel il a une convention d'occupation.

B Clap soulève le problème du commerce ambulant qui fait une concurrence déloyale aux commerçants du village qui sont ouverts tout au long de l'année et qui payent des charges conséquentes.

L Bastiani intervient en tant que commerçant pour indiquer que sa boulangerie ne connaît pas une augmentation significative des ventes lors de ce genre de manifestation. Il regrette que l'avis des autres commerçants n'ait pas été pris.

B Clap insiste sur le fait d'être partisan de la préservation des commerces implantés dans le village.

D'après ses observations de commerçant; L Bastiani pense que la diversité de choix génère de nouveaux clients.

Demande de la SARL La Sicilienne d'installer un stand de vente les dimanches matins pour y vendre des fruits et légumes et des produits italiens de 8h00 à 13h00 à partir du 15 mai ;

Le maire donne lecture de la circulaire 77-705 qui rappelle les règles auxquelles est soumis l'exercice du commerce ambulant ; et rappelle qu'il ne peut pas refuser l'installation d'un commerce ambulant sans motiver sa décision qui doit être liée à l'ordre public, sans porter atteinte à la liberté du commerce et d'industrie.

Des conseillers soulignent que nombre de Trigannois se déplacent tous les lundis matins à Bargème pour acheter les produits de ce commerçant et qu'ils ont demandé au maire de bien vouloir l'accueillir sur la commune pour éviter des déplacements.

Le maire va lui proposer de s'installer une demie journée par semaine à La Sagne dans l'attente d'un marché futur.

La possibilité d'organiser un marché du terroir au village est à nouveau évoquée.

3) Participation pour la protection sociale complémentaire des agents; 15€ par mois.  
Votée à l'unanimité.

4) Décision modificative budget communal ;  
Dépenses imprévues de fonctionnement : - 2815€  
Autres charges financières + 2815€.

5) Projet aire de jeux d'enfants;

Le maire présente aux conseillers les différents devis qui ont été reçus. B Clap préconise la mise en place d'une clôture pour éviter l'intrusion des animaux dans l'aire de jeux.

Le maire indique qu'une étude sera faite pour la réfection de la cour d'école, et qu'elle sera en partie subventionnée.

C Varagnac rappelle qu'il faut faire une protection autour du platane de la cour qui est fragilisé du fait d'avoir les racines à nu.

Le maire indique qu'à la suite d'une réunion à la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon, il a été informé que le service des encombrants reprendrait bientôt. La mairie communiquera la date de la reprise du service des encombrants.

Monsieur F Lattay demande aux conseillers par le biais de C Varagnac si le transport pour le centre aéré sera mis en place cette année. L Bastiani indique qu'un sondage auprès des parents est en cours.

Les élus échangent sur les problèmes liés à la maison médicale de Comps des informations seront fournies après la prochaine réunion organisée par Draguignan Provence Verdon Agglomération.

Le maire indique que le président de l'Office de Tourisme intercommunal de la CCLGV, monsieur Fabien Perrot a trouvé l'emplacement du point d'information touristique idéalement placé sur le parking St Roch.

B Clap signale que des tuiles du auvent de la chapelle St Roch sont cassées.

Monsieur Michel Pelissier, président de l'association de sauvegarde du patrimoine a également signalé une fuite d'eau dans l'église.

L Bastiani indique que Camille Burlet et lui même ont été auditionnés dans le cadre de la candidature de la commune pour un projet de micro bibliothèque qui paraît prometteur et qui a déjà recueilli l'enthousiasme de la population.

Ayant d'autres obligations, B Clap quitte la réunion.

5 ) Mandat de défrichement pour le projet de parc solaire;  
Voté à l'unanimité.

La séance est levée à 17h00.

Madame Cécile NIEZBORALA et monsieur Romain VERRON de la société ENGIE GREEN viennent faire une présentation du projet de parc solaire à Siouné.

Vu pour être affiché le 16 mai 2022 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Trigance, le 16 mai 2022

Le Maire

